

## DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

**KEITA**

**DJENEBA**

**Maire ou adjoint municipal/Montreuil (93)/Adjointe au Maire**

Élu(e) ou nommé(e) le : 04/07/2020

Déclaration déposée le : 19/08/2020 00:21:02

### Renseignements personnels :

Année de naissance : 21/06/1970

Adresse :

[REDACTED]

[REDACTED]

**1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration**

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

**2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration**

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

**3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration**

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

**4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination**

Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente
Néant	

**5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin**

Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle
Néant	

**6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts**

Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
Néant	

## 7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
Adjointe au Maire de 04/2014 à 07/2020	2014 : 11882 € Net 2015 : 11882 € Net 2016 : 11882 € Net 2017 : 11882 € Net 2018 : 11882 € Net 2019 : 11882 € Net 2020 : 1525 € Net
Vice-Présidente Métropole du Grand Paris de 07/2020 à 08/2020	2020 : 2255 € Brut
Conseillère territoriale de 07/2020 à 08/2020 Commentaire : Pas de cumul indemnité communauté d'agglomération et Métropole du Grand Paris	2020 : 0 € Net

### Observations

*Je soussigné DJENEBA KEITA certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.*

*Fait, le 19/08/2020 00:21:02*

*Signature : DJENEBA KEITA*